

Propositions du Conseil de l'âge pour un plan de lutte contre l'âgisme

Adoptées par les membres à l'issue de la séance du 18 septembre 2025

Le Conseil de l'âge porte une attention particulière à la place des personnes âgées dans la société, au regard que celle-ci porte sur elles et au phénomène d'âgisme envers elles.

La [stratégie nationale de lutte contre les maltraitances 2024-2027](#) présentée par le gouvernement en mars 2024, à laquelle le Conseil a contribué, prévoyait de « poursuivre et renforcer les actions en faveur de l'intergénérationnel et de la lutte contre les préjugés liés à l'âge »¹.

Le Conseil de l'âge avait inscrit à son programme de travail un nouveau cycle de [travaux et de publications](#) sur ces questions en 2024 et 2025. À son issue, le Conseil de l'âge a discuté et adopté des propositions pouvant inspirer ou intégrer un plan de lutte contre l'âgisme, qu'il appelle de ses vœux.



Le Conseil présente **dix mesures structurées en quatre axes**, visant à mieux décrire les réalités du vieillissement, nuancer les représentations sociales, favoriser l'engagement des seniors et préparer les institutions à une société de la longévité. Ces propositions s'inscrivent dans une démarche d'évolution de notre rapport individuel et collectif au vieillissement : chaque personne, quel que soit son âge, doit bénéficier d'une pleine reconnaissance de ses droits, de ses capacités et de sa contribution à la vie sociale, économique et citoyenne.

En intégrant la question de l'âgisme dans les politiques publiques nationales et territoriales, et dans un contexte de risque de « fracture » générationnelle (notamment entre les 35-49 ans et les plus de 65 ans), le Conseil de l'âge propose des mesures pouvant contribuer à une société plus fraternelle et mieux préparée à entrer dans la transition démographique.

¹ Axe 4, action 4.1 Prévenir les stigmatisations et modifier le regard du grand public sur l'avancée en âge ou la situation de handicap.



Propositions pour un plan de lutte contre l'âgisme

Axe 1 – Mieux connaître et mesurer l'âgisme

Objectif : disposer de données fiables et régulières pour comprendre les réalités du vieillissement et suivre les évolutions des discriminations liées à l'âge

 **Proposition n°1.** Améliorer le recueil et diffuser plus de données permettant de mieux connaître les situations au sein des populations âgées

 **Proposition n°2.** Réitérer tous les trois ans une enquête d'opinion et de victimisation sur les comportements âgistes, sous forme de baromètre, et sensibiliser sur l'âgisme

Axe 2 – Transformer les représentations et les discours

Objectif : lutter contre les stéréotypes et promouvoir une image plus juste, inclusive et valorisante des seniors dans l'espace public et médiatique

 **Proposition n°3.** Valoriser les avantages et atouts liés à une plus grande longévité : « je vieux, je peux ! »

 **Proposition n°4.** Promouvoir un juste usage des mots et du vocabulaire, pour mieux nommer les personnes et les situations des différentes populations des seniors

 **Proposition n°5.** Diffuser de nouvelles lignes directrices pour une représentation plus juste des seniors dans les médias, la publicité et la création audiovisuelle

Axe 3 – Renforcer la participation sociale, citoyenne et bénévole des seniors

Objectif : créer les conditions d'une participation pleine et visible des personnes âgées à la vie de la société

 **Proposition n°6.** Favoriser les lieux et occasions d'interactions sociales entre les générations, rendre plus dynamique et visible la participation des seniors à la vie de la cité

 **Proposition n°7.** Développer les approches et dispositifs favorisant l'engagement de tous les seniors volontaires en contrant les gradients sociaux culturels

 **Proposition n°8.** Lever les freins monétaires et de financement à l'engagement et à la participation bénévole des seniors

Axe 4 – Adapter les politiques publiques à une société de la longévité, accompagner les institutions

Objectif : faire évoluer les institutions, la gouvernance et les stratégies publiques et privées pour répondre aux enjeux du vieillissement, en valorisant pleinement la place des seniors dans la société et l'économie

 **Proposition n°9.** Réviser les seuils d'âges applicables aux principales fonctions de représentation dans les instances de gouvernance

 **Proposition n°10.** Aider les acteurs publics et privés, au national et dans les territoires, à se projeter dans la société et l'économie du vieillissement

Axe n°1 - Mieux connaître et mesurer l'âgisme

Cet axe fixe pour objectif de disposer et diffuser des données fiables et régulières pour comprendre les réalités du vieillissement et les évolutions des discriminations liées à l'âge.

- **Proposition n°1. Améliorer le recueil et diffuser plus de données permettant de mieux connaître les situations au sein des populations âgées**

Les travaux des services statistiques (Insee, Drees, Cnav), organismes de recherche (ILVV, Ined) donnent des éclairages riches apportant des données nouvelles sur les questions de longévité et de vieillissement de la population, et qualifient toujours plus finement les différentes populations et situations que les personnes ou une personne âgée peuvent vivre. Les hauts conseils ont apporté une contribution importante à ce domaine, notamment de façon pionnière le Conseil d'orientation des retraites.

Le Conseil de l'âge a conduit de nombreux travaux, au travers notamment de rapports (par exemple « Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile » en 2024 ou « La participation et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors ») et documents *Eclair'âge* (« Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors ») permettant d'apporter de nouveaux éléments d'analyse et de réflexion².

Pour autant, le Conseil de l'âge juge encore imparfaites ou incomplètes les données et sources permettant la connaissance des multiples dimensions de l'âge et des conditions de vie des seniors. C'est également le cas du Conseil national de l'information statistique, dont la Commission *Démographie et questions sociales*³, qui a inscrit ce sujet à son programme de travail de moyen-terme 2024-2028.

L'objectif en la matière doit être de progresser dans la connaissance et la description des conditions de vie et d'accompagnement des seniors ainsi que d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles.

- **Proposition n°2. Réitérer tous les trois ans une enquête d'opinion et de victimisation sur les comportements âgistes, sous forme de baromètre, et sensibiliser sur l'âgisme**

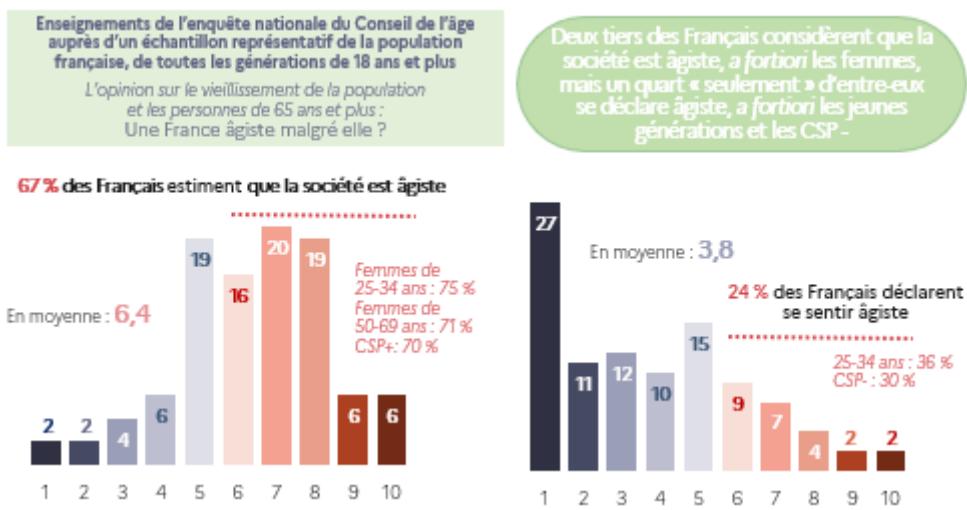
En 2024, le Conseil de l'âge a conduit, avec le concours de Toluna - Harris Interactive une large enquête d'opinion auprès des Français dans laquelle elle a interrogé leur perception de la vieillesse, du vieillissement, des personnes âgées et des comportements âgistes.

La robustesse de cette enquête et l'intérêt qu'a suscité ses résultats invitent à une réitération régulière, en reprenant les grands items du questionnaire et en les adaptant le cas échéant.

² On peut citer également « Les leviers d'une meilleure efficience de la réponse aux besoins des personnes âgées et au soutien de leur autonomie – extrait du rapport remis au Premier ministre le 2 juillet 2025 suite à la saisine du HCaam, du HCFEA et du HCFiPS ».

³ Avis n°7, « Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population ». Cette commission du Cnis est présidée par Jean-Philippe Vinquant, également président du Conseil de l'âge.

Sa fréquence serait triennale et permettrait de mesurer les évolutions de l'opinion sur ces questions ainsi que les expositions que peuvent avoir les différents âges au fait d'être victimes ou témoins de comportements âgistes.



Source : « [Vieillissement de la population, personnes âgées : une France âgiste malgré elle ?](#) », Conseil de l'âge.

Par ailleurs, la notion d'âgisme est relativement peu connue : seul un tiers des Français déclare en avoir déjà entendu parler et peut l'associer à une discrimination liée à l'âge.

La mise en place d'un baromètre serait l'occasion de disposer de données et de communiquer régulièrement pour sensibiliser les personnes âgées elles-mêmes, mais bien plus largement sur le fait qu'être exposé ou auteur d'un dénigrement ou déni de droit en fonction de l'âge n'est pas anodin, et parfois impliquer des conséquences judiciaires quand il s'agit de discriminations liées à l'âge au sens de [l'article L225-1 du Code pénal](#).

Axe n°2 - Transformer les représentations et les discours

Il a pour objectif de lutter contre les stéréotypes et promouvoir une image plus juste, inclusive et valorisante des seniors dans l'espace public et médiatique.

- **Proposition n°3. Valoriser les avantages et atouts liés à une plus grande longévité : « je vieux, je peux ! »**

La France, comme d'autres pays de l'OCDE, vit une formidable révolution de la longévité, qui voit s'ouvrir une « troisième vie » entre 60 et 70 ans, pouvant durer 20, 30, et à terme 40 ans.

Plutôt que la considérer comme une période de déclin, elle peut être envisagée comme une apogée, riche en possibles : apprentissages (nouvelle langue, numérique, sport...), engagements citoyens, création d'activités ou reconversions choisies.

Face à l'âgisme, qui réduit le vieillissement à une perte, il est essentiel de mettre en avant la capacité d'apprendre et de contribuer à tout âge : transmission intergénérationnelle (programmes comme *Lire et faire lire*), formation, innovation sociale, implication associative ou entrepreneuriale. Les Universités ouvertes et les universités du temps libre en sont déjà un exemple concret, à développer.

Une politique active de l'âge doit ainsi promouvoir une longévité créatrice et contributive, et encourager les seniors à réaliser leurs projets, tout en valorisant leur rôle de passeurs de savoirs et d'expériences.

Cette approche doit être soutenue par l'ensemble des institutions (caisses de retraite, collectivités, associations, écoles et universités) et relayée par les médias (voir la proposition n°4) pour combattre les stéréotypes et diffuser une représentation équilibrée de l'avancée en âge.

- **Proposition n°4. Promouvoir un juste usage des mots et du vocabulaire, pour mieux nommer les personnes et les situations des différentes populations des seniors**

Bien nommer les personnes, les populations, les situations ainsi que les politiques et dispositifs d'accompagnement des différentes questions relatives à l'âge est primordial.

Les travaux du Conseil de l'âge l'ont conduit à diffuser des éléments d'analyse et de guidance par rapport aux différents termes utilisables, pour orienter vers l'usage des mots les plus adaptés en fonction de la question ou du contexte. Ces conseils sont pour l'essentiel non normatifs et peuvent être diffusés largement pour que toute institution, professionnel, aidant, media puisse s'y référer.

Certains termes inscrits dans les textes notamment réglementaires seront modifiés, en particulier celui d'Ehpad et ceux qui mentionnent encore la notion de « dépendance », devenus trop stigmatisants.

	Nommer les personnes âgées	Nommer les politiques publiques	Nommer les lieux
✓ À privilégier (<i>les chemins à suivre</i>)	Personnes en besoin d'aide à l'autonomie, personne vulnérable, personne âgée, aîné, adulte âgé, seniors	Besoin d'aide à l'autonomie, soutien à domicile, politiques du grand âge	Maison, résidence ou habitat, avec des qualificatifs positifs (inclusif, partagé)
⚠ À utiliser avec attention (<i>les sentiers incertains</i>)	Retraité, vieux	Perte d'autonomie, maintien à domicile	Les termes trop institutionnels comme établissement ou structure
🚫 À proscrire (<i>les impasses</i>)	Les mots stigmatisants comme dépendant, ancien, inactif, Xème âge, boomer	La dépendance ou tout vocabulaire guerrier / déficitaire	Les sigles impersonnels (Ehpad) et les termes trop médicaux / techniques

Source : « Éléments de guidance pour un lexique renouvelé de l'âge et des personnes âgées », Conseil de l'âge.



Dans ce but, il a également été décliné en un guide pratique – « poster » d'une page –, conçu pour être affiché dans les cabinets médicaux, établissements de soins, écoles ou lieux d'accueil. Un outil simple, pour que chacun puisse s'y référer et contribuer, par ses mots, à transformer nos représentations.

Plus globalement, les grands principes sémantiques et éléments de guidance exprimés par le Conseil de l'âge, en faveur d'un langage traduisant la considération due à l'âge et aux personnes âgées, pourraient utilement être intégrées dans les formations initiales et continues. On pense évidemment à celles des professionnels de la santé, de l'aide et de l'accompagnement médico-social et social. Ils entreront en relation avec des personnes âgées vulnérables, leurs proches, et doivent être sensibilisés à l'importance du choix des termes en fonction des registres et des contextes.

Plus largement, une sensibilisation dès le plus jeune âge aux stéréotypes associés aux différentes classes d'âge et au respect de la dignité des plus âgés serait opportune. Sa diffusion au sein de l'enseignement moral et civique (EMC)⁴, en école élémentaire et au collège, contribuerait à sensibiliser les élèves, dès le plus jeune âge, à ces enjeux de non ostracisation et de lutte contre les stéréotypes liés à l'âge. De tels apports renforceraient la construction d'une culture commune de l'attention et de la solidarité intergénérationnelle, en cohérence avec les objectifs de l'éducation nationale pour cet enseignement⁵, dans une démarche déjà conduite pour d'autres sujets importants de discriminations.

- **Proposition n°5. Diffuser de nouvelles lignes directrices pour une représentation plus juste des seniors dans les médias, la publicité et la création audiovisuelle**

S'agissant des médias, la diffusion des connaissances sur les seniors (voir la proposition n°1) doit permettre aux journalistes de disposer d'éléments pour éclairer leurs reportages par des sources et sujets représentant la diversité des situations des seniors.

Concernant la publicité, l'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui porte le dispositif d'autorégulation des communications commerciales, pourrait adopter de nouvelles « recommandations » (règles déontologiques), pour une juste représentation des seniors dans les contenus publicitaires. Elle pourrait par ailleurs, via ses actions de formation et d'influence, inciter les acteurs du secteur à renforcer la représentation des seniors dans ces derniers.

⁴ L'enseignement moral et civique (EMC) a été créé par la [loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République](#).

⁵ Dans [son programme pour l'école élémentaire et le collège](#), l'EMC « vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques ... Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations ... Cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...) ... qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes ... Il s'effectue, autant que possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...) ».

Par ailleurs, le secteur de la création audiovisuelle (films et séries notamment) est parfois critiqué comme ne donnant pas assez de premiers ou seconds rôles à des personnes âgées – ils ne représentent que 8 % des personnages dans les films français sortis en salle en 2019⁶ –, à moins solliciter les acteurs et plus encore les actrices au-delà de la cinquantaine et, pour des raisons notamment de surprimés d'assurance, de faire représenter des personnes très âgées par des personnes systématiquement plus jeunes que leur personnage ne l'est.

Il s'agit notamment de faire en sorte que les personnes âgées soient plus représentées ou centrales dans les productions, et échappent aux clichés qui les dépeignent soit comme des individus purement hédonistes, perpétuellement en croisière d'un côté, soit comme des personnes en établissement spécialisées ou confinées au lit de l'autre, sans vie amicale, affective ou sexuelle.

Dans cette perspective, il serait souhaitable que les dispositifs de soutien public à la création (subventions, aides à l'écriture, à la production, etc.) accordent une attention particulière aux projets qui abordent la vieillesse et la condition des personnes âgées de manière réaliste, complexe et nuancée. Plutôt que de privilégier des représentations convenues et rassurantes, il importe de soutenir des œuvres qui osent montrer les enjeux, les difficultés mais aussi les désirs et les possibles liés à l'âge avancé, quitte à troubler ou à bousculer certaines représentations établies. Une telle orientation permettrait de rendre visibles des parcours de vie trop souvent invisibilisés et d'élargir l'imaginaire collectif autour de la vieillesse.

Les réflexions engagées par ces professions et la société civile (à l'image de la [campagne pour lutter contre les préjugés sur la vie intime des personnes âgées des petits frères des pauvres](#)) doivent donc être prolongées pour donner des éléments de guidance plus précis.

Axe n°3 - Renforcer la participation sociale, citoyenne et bénévole des seniors

Il a pour objectif de créer les conditions d'une participation pleine et visible des personnes âgées à la vie de la société.

- **Proposition n°6. Favoriser les lieux et occasions d'interactions sociales entre les générations, rendre plus dynamique et visible la participation des seniors à la vie de la cité**

Le rapport du Conseil de l'âge « [La participation et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors](#) » montre toute la satisfaction et le bien être que ces derniers peuvent trouver dans la grande diversité d'activités et d'engagements qu'ils pratiquent. Ce faisant, ils apportent présence, soutien et aide à d'autres, de toutes générations.

⁶ Cerville Maxime et Lécossais Sarah, « [Cinégalités – qui peuple le cinéma français ?](#) », rapport du Collectif 50/50.



Il ne manque pas d'acteurs et de cadres favorisant cette participation sociale : État et collectivités, caisses de retraite, associations, réserves de toute nature, organisations syndicales ou politiques, voire confessionnelles.

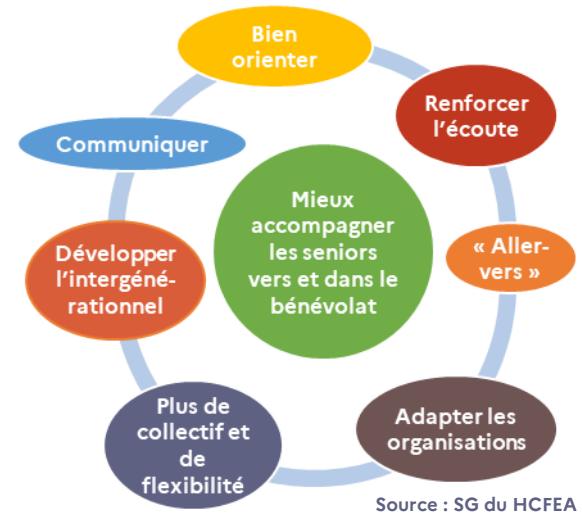
Cependant, il convient de rendre l'offre et les voies d'accès à ces activités plus lisibles, mieux mises en avant et parfois plus « maquettées » pour les seniors. Par exemple renforcer les démarches d'accompagnements des nouveaux retraités et bénévoles pour les orienter puis les accueillir avec plus d'attention, en tenant compte de leurs motivations et compétences, en proposant des formats d'engagement souples pouvant être soit ponctuels, soit conduisant à des responsabilités au sein de la gouvernance. La proposition de créer un « service civique seniors » (ces derniers en étant les « volontaires » et non les bénéficiaires) pourrait être expérimentée dans des territoires pilotes et évaluée dans son impact sur les vocations et l'aide apportée à d'autres personnes par ce biais.

Par ailleurs, le développement d'activités ou de lieux où l'engagement crée des interactions et des liens entre générations sont à promouvoir, en multipliant toute l'année des actions sur le modèle notamment de celles qui sont proposées pendant la Semaine bleue.

- **Proposition n°7. Développer les approches et dispositifs favorisant l'engagement de tous les seniors volontaires en contrant les gradients sociaux culturels**

Les études montrent que l'état de santé est un déterminant fort de la capacité à s'engager, et que cette dernière peut contribuer au bien-être et au maintien en autonomie des personnes âgées.

Or, le gradient déjà à l'œuvre tout au long de la vie du fait aux inégalités sociales de santé peut conduire à priver à la fois certaines personnes de la possibilité de pleinement s'investir, puis de profiter des bienfaits en termes de rupture de l'isolement et de gains en autonomie des activités sociales : plus d'une personnes de plus de 75 ans sur trois déclarant ne pas être en bonne santé participent à une associations en France en 2024, contre moins de une sur cinq pour celles se déclarant en mauvaise santé (données Baromètre d'opinion de la Drees).



Pour le Conseil de l'âge, les conditions de santé et de revenus ne doivent pas être un frein à l'engagement.

Partant, une politique d'« aller vers » et d'« aller chercher » doit être déployée, dont le pilote national doit être l'interrégime de retraite, qui a déjà développé la plateforme [« pourbienvieillir.fr »](http://pourbienvieillir.fr), et les acteurs territoriaux membres du service public départemental de l'autonomie.

- **Proposition n°8. Lever les freins monétaires et de financement à l'engagement et à la participation bénévole des seniors**

Les difficultés des organisations associatives et syndicales à renouveler leurs adhérents et militants seniors relèvent parfois de freins financiers, qu'il convient de lever.

Le Conseil a identifié plusieurs obstacles : le manque de soutien fiscale pour les bénévoles (hors réduction d'impôt pour les frais engagés, qui exclut souvent les seniors modestes) et le cloisonnement des financements publics, qui freine le soutien aux initiatives intergénérationnelles.

En milieu rural, l'engagement bénévole se heurte aussi à des contraintes matérielles, parmi lesquelles la mobilité constitue un frein majeur. Dans les années à venir, même si le niveau de vie moyen des seniors devrait augmenter en termes absolus, il évoluera moins dynamiquement que celui des actifs, rendant certains freins financiers de plus en plus prégnants dans la capacité des seniors à devenir ou rester bénévoles.

Le Conseil de l'âge propose de rendre la fiscalité du bénévolat plus juste et incitative, en couvrant la prise en charge des frais engagés par un crédit d'impôt, et en assouplissant les critères de financement des actions collectives, intergénérationnelles ou « multi-publics ».

Axe n°4 - Adapter les politiques publiques à une société de la longévité, accompagner les institutions

Il a pour objectif de faire évoluer les institutions, la gouvernance et les stratégies publiques et privées pour répondre aux enjeux du vieillissement, en valorisant pleinement la place des seniors dans la société et l'économie.

- **Proposition n°9. Réviser les seuils d'âges applicables aux principales fonctions de représentation dans les instances de gouvernance**

L'apport d'une personne assurant un mandat ne se mesure pas à son âge, mais à l'expérience, l'expertise, l'engagement et les valeurs que le dépositaire de cette fonction y engage. On peut être pertinent à tout âge. Le principe essentiel est que l'ensemble des générations, en activité ou non, soient bien représentées dans les instances, sans domination ou exclusion de certaines.

Considérée souvent comme un moyen d'éviter l'étiement des mandats, les limites d'âge qui existent dans certains organismes – notamment dans les organismes de Sécurité sociale – sont toujours moins efficaces à cette fin que la limitation du nombre de mandats successifs.

Si leur objectif est de garantir que les personnes siégeant sont aptes à délibérer, les limites d'âge sont un outil à la fois imparfait – la perte de « discernement » pouvant survenir à tout âge – et discriminatoire.



Si elles visent à assurer une représentation équilibrée des générations, il faut tenir compte du vieillissement démographique : limiter uniquement les seniors serait injuste. Une vraie logique de diversité supposerait des quotas d'âge, et non pas des âges limites.

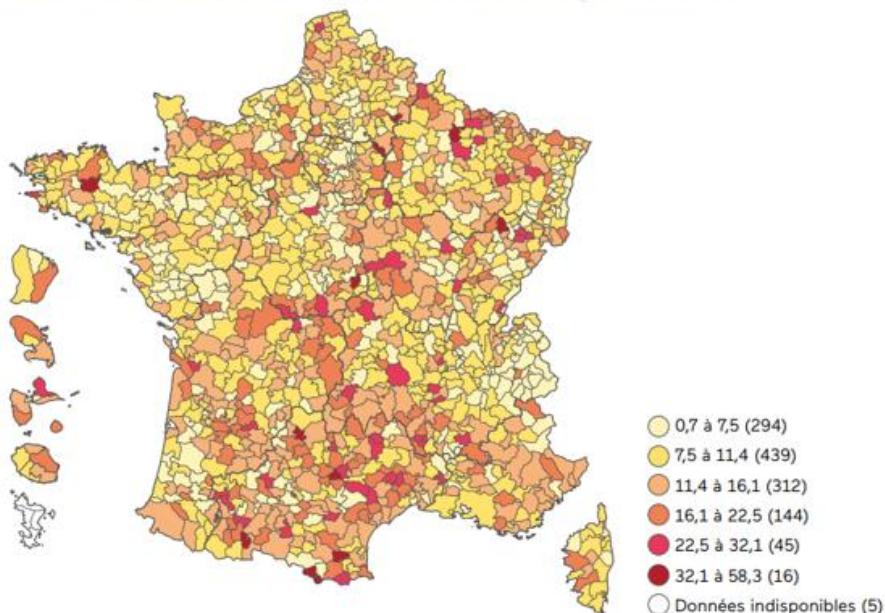
Enfin, pour éviter la « captation » par une classe d'âge, il convient donc de supprimer ou, à tout le moins quand elles sont le levier principal de renouvellement régulier des instances, de relever les limites supérieures d'âge existantes en début ou renouvellement de mandat, pour assurer une bonne représentation des personnes les plus âgées : sans être strictement dans une approche proportionnelle, elle doit permettre de refléter la part importante dans la population adulte qu'occupent et occuperont plus encore à terme les seniors.

- **Proposition n°10. Aider les acteurs publics et privés, au national et dans les territoires, à se projeter dans la société et l'économie du vieillissement**

Comme [les rapports de 2024 et 2025 du Conseil de l'âge](#) l'ont montré, la nécessité pour notre pays et ses territoires d'anticiper résolument la transition démographique, dans le cadre d'une politique planifiée, est un impératif social pour répondre aux besoins et aspirations des personnes âgées et très âgées.

Mais elle est également assortie de fortes opportunités, qui offrent le double intérêt de contrer l'idée que le vieillissement de la population ne représenterait qu'une charge, et de contribuer au dynamisme économique de la nation et des territoires. Ce potentiel est important, qu'il soit en volume d'emploi à créer pour accompagner les seniors dans leur besoin de consommation de biens et services, qui plus est très localisés, d'innovations technologiques et numériques ainsi que d'aménagement du territoire en relocalisant des habitants dans les bourgs délaissés par les jeunes actifs.

Part des emplois salariés dans les secteurs des services à la personne, de la santé et dans certains secteurs de l'aide sociale dans l'emploi salarié privé total en 2022 (en %)



Source : Intercommunalité de France, repris dans « [La participation et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors](#) ».

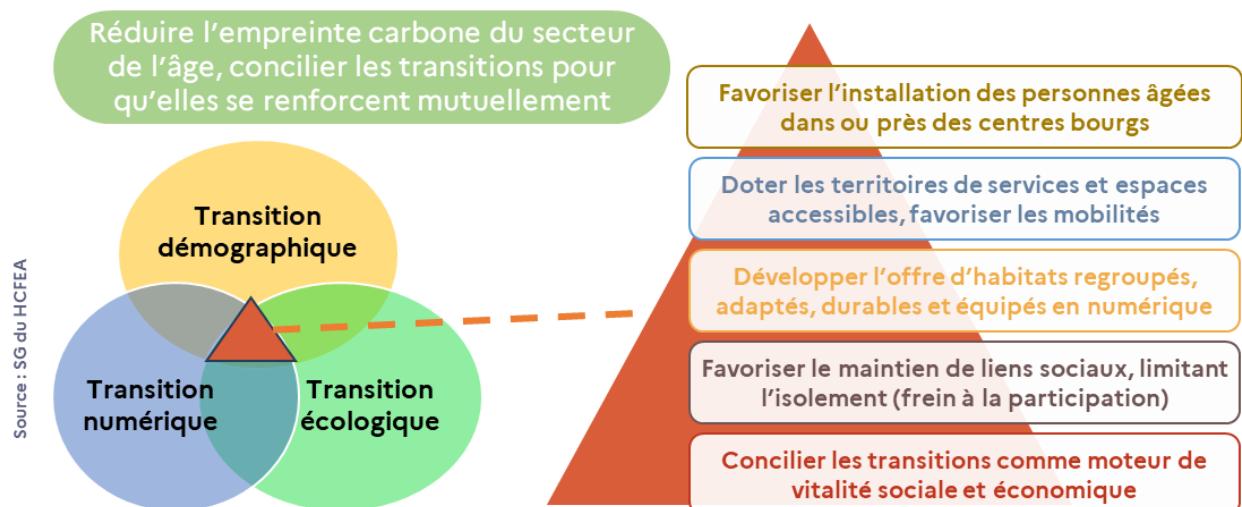
Aujourd’hui, la part de l’emploi salarié des secteurs des services à la personne, de la santé et de certains secteurs de l’aide sociale représente en moyenne près d’un emploi salarié privé sur dix en France, près d’un sur six dans un territoire sur cinq, et est inversement proportionnel au nombre total d’habitants.

L’outil de cette planification doit être **la loi de programmation** demandée par le Conseil de l’âge et dont le principe est désormais inscrit dans la loi⁷.

Devant être assise sur une projection à horizon de 10 à 15 ans, elle doit donner une visibilité aux acteurs publics et privés sur les « solutions de demain » à développer, et permettre de mobiliser l’action des grandes agences et caisses (Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie, Inter-régimes des caisses de retraite, Agence nationale de la cohésion des territoires, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Agence nationale de l’habitat, Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, Direction interministérielle de la transformation publique, Direction interministérielle du numérique, Agence nationale de la recherche etc.).

Le Conseil de l’âge rappelle par ailleurs que pour les 20 prochaines années, la conciliation entre transition démographique, transition écologique et transition numérique sera un défi majeur, mais aussi une opportunité pour construire une société durable et inclusive, plus sobre en interventions uniquement humaines et en consommation d’énergies fossiles.

Il est tout à fait à la portée de la France de répondre aux besoins d’une population vieillissante tout en réduisant notre impact environnemental et en tirant parti des opportunités offertes par le numérique. Cette démarche de planification et de programmation pourrait créer un écosystème où ces trois transitions se renforcent mutuellement et naturellement, au service également de l’aménagement du territoire.



⁷ Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l’autonomie.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCfea a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur
www.hcfea.fr



Le HCfea est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

